

COMPTE DE RESULTAT du dernier exercice clos
du au
(approuvé par les instances statutaires)

(Si vous possédez déjà un compte de résultat suffisamment détaillé, joignez-le à votre demande et ne remplissez pas celui-ci).

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)
60 – Achats - Etudes et prestations de service € - Matériels € - Fournitures € - Autres € Total : €		70 – Vente de produits finis, prestations de service - Marchandises, billetterie, produits des activités annexes € 74 – Subventions d'exploitation - Etat (détaillez) € € € - Région(s) de (détaillez) € € - Département(s) de (détaillez) € € - Intercommunalité (s) : € € - Commune(s) de (détaillez) € € - Organismes sociaux (détaillez) € € - Fonds européens € - Agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés) € - Autres (précisez) € € Total	
61 – Services extérieurs - Locations € - Entretien et réparation € - Assurances € - Divers € Total : €		75 – Autres produits de gestion courante - Cotisations, € - Dons € 76 – Produits financiers €	
62 – Autres services extérieurs - Honoraires/personnel extérieur à l'association € - Publicité € - Frais postaux et de télécommunication € - Divers € - Transports et déplacements € Total : €		77 – Produits exceptionnels (mécénat, ventes exceptionnelles, subventions exceptionnelles, ...) € 78 – Reprise sur amortissements et provisions €	
63 – Impôts et taxes (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, ...) € € € €			
64 – Charges de personnel - Rémunérations du personnel € - Charges sociales € - Autres charges de personnel € Total : €			
65 – Autres charges de gestion courante (ex : droits d'auteur, SACEM, ...) € €			
66 – Charges financières (Intérêts des emprunts) € 67 – Charges exceptionnelles € 68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements €			
Solde créditeur (bénéfice) €		Solde débiteur (perte) €	
TOTAL DES CHARGES €		TOTAL DES PRODUITS €	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature - Secours en nature € - Mise à disposition gratuite des biens et prestations (ex : locaux) € - Personnels bénévoles € Total : €		87 – Contributions volontaires en nature - Bénévolat € - Prestations en nature € - Dons en nature € Total :	
TOTAL GENERAL DES CHARGES €		TOTAL GENERAL DES PRODUITS €	

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION
à la date de clôture du dernier exercice comptable

En caisse	 €
Comptes courants	 €
Comptes sur livret	 €
Placements	 €
Produits à recevoir (exemple : subventions attendues), créances	 €
Dettes à régler	 €

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'année en cours (ne remplissez que les rubriques vous concernant) :

(Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel de l'année en cours approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif).

Attention :

Il est rappelé que le budget doit être présenté en équilibre (le total des charges doit être égal au total des produits).

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)
60 – Achats - Etudes et prestations de service € - Matériels € - Fournitures € - Autres € Total : €		70 – Vente de produits finis, prestations de service € - Marchandises, billetterie, produits des activités annexes 74 – Subventions d'exploitation - Etat (détaillez) € € € € - Région(s) de (détaillez) € € € - Département(s) de (détaillez) € € - Intercommunalité (s) : € € - Commune(s) de (détaillez) € € € - Organismes sociaux (détaillez) € € - Fonds européens € - Agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés) € - Autres (précisez) € € Total €	
61 – Services extérieurs - Locations € - Entretien et réparation € - Assurances € - Divers € Total : €			
62 – Autres services extérieurs - Honoraires/personnel extérieur à l'association € - Publicité € - Frais postaux et de télécommunication € - Divers € - Transports et déplacements € Total : €			
63 – Impôts et taxes (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, ...) €			
64 – Charges de personnel - Rémunérations du personnel € - Charges sociales € - Autres charges de personnel € Total : €			
65 – Autres charges de gestion courante (ex : droits d'auteur, SACEM, ...) €			
66 – Charges financières (Intérêts des emprunts) €			
67 – Charges exceptionnelles €			
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements €			
TOTAL DES CHARGES €		TOTAL DES PRODUITS €	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature - Secours en nature € - Mise à disposition gratuite des biens et prestations (ex : locaux) € - Personnels bénévoles € Total €		87 – Contributions volontaires en nature - Bénévolat € - Prestations en nature € - Dons en nature € Total €	
TOTAL GENERAL DES CHARGES €		TOTAL GENERAL DES PRODUITS €	

PROJET ASSOCIATIF DU CLUB

(Joindre, le cas échéant, le document de présentation).

1 – OBJECTIFS DU CLUB POUR LA SAISON PROCHAINE

Objectif n°1 :
.....
.....

Objectif n° 2 :
.....
.....

Objectif n° 3 :
.....
.....

Objectif n° 4 :
.....
.....

2 – ACTIONS SPECIFIQUES EN COURS VERS DES PUBLICS CIBLES

Publics cibles	Descriptif des actions
Milieu scolaire	
Public féminin	
Personnes en situation de handicap	
Zone urbaine sensible	
Zone rurale	
Jeunes (stages pendant les vacances scolaires,)	
Autres (précisez)	

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Pour le 16 septembre (2^e phase)

Conseil départemental

- ☐ Un exemplaire des statuts de l'association (dernière version).
- ☐ Un récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture (si l'association n'a jamais été aidée par le Conseil départemental).
- ☐ Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle.
- ☐ Le projet associatif du club.
- ☐ Le bilan et le compte de résultat du dernier exercice comptable clos approuvé par l'Assemblée générale.
- ☐ Le budget prévisionnel annuel de l'association adopté par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.
- ☐ Pour le(s) équipe(s) en championnat de France : joindre le(s) budget(s) de(s) équipe(s) évoluant à ce niveau de jeu.
- ☐ Un rapport du Commissaire aux Comptes pour les associations ayant perçu au cours de l'année précédente un cumul d'aides publiques supérieur à 153 000 €.
- ☐ Un compte rendu financier d'utilisation de la subvention dont le renouvellement est sollicité.

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé. **La production de cette pièce peut être exigée par la Chambre régionale des comptes dans le cas d'un contrôle exercé sur les comptes de la collectivité départementale.**